

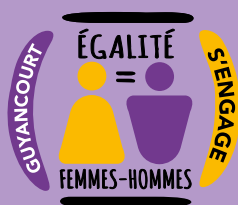


PLAN D'ACTION

ÉGALITÉ

FEMMES

HOMMES



2024
2028

ÉDITORIAL

*Ma revendication en tant que femme,
c'est que ma différence soit prise en compte,
que je ne sois pas contrainte de m'adapter au modèle masculin*

Simone Veil

Dans un contexte sociétal trop souvent encore empli de nombreux stéréotypes, où la distribution genrée des rôles sociaux et leur hiérarchisation sont encore à l'œuvre, la parole de Simone Veil, Femme d'État engagée, résonne toujours.

À Guyancourt, la promotion de l'égalité entre les Femmes et les Hommes ne revêt pas un caractère cosmétique ou accessoire, mais se trouve érigée au rang de politique publique.

Sans attendre les prescriptions imposées par la loi, la Ville de Guyancourt s'est engagée résolument en faveur d'une société plus inclusive et égalitaire, en développant des actions de prévention et sensibilisation auprès de ses agents et des habitants du territoire.

En effet, au quotidien et sur le terrain, c'est au travers des grands domaines d'intervention municipaux, en fédérant les actrices et les acteurs, autour de l'éducation, les solidarités, la santé, la culture, le sport ou encore l'aménagement des espaces publics que nous mesurons l'évolution des mentalités et des pratiques.

À Guyancourt, le temps des droits reconnus aux Femmes n'est pas circonscrit à la journée du 8 mars. L'égalité entre les Femmes et les Hommes, c'est tous les jours de l'année au service de toutes et tous.

Fort de ce mouvement égalitaire initié de longue date, le 17 septembre 2021, en signant la Charte européenne pour l'égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale, j'ai souhaité réaffirmer notre volonté de lutter contre toutes formes de discrimination et stéréotypes en proposant, à l'issue d'un travail collectif et transversal, ce plan constitué de 49 actions concrètes et mesurables, dont la déclinaison s'étendra sur la période 2024/2028.

Ce plan d'actions tend à valoriser d'une part, tous les événements et actions d'ores et déjà conduits par la Ville, tout en définissant d'autre part, de nouveaux axes d'action pour aller encore plus loin dans notre démarche d'égalité.

Si le chemin tendant vers une égalité entre les Femmes et les Hommes semble encore long, je vous invite à nous y accompagner, avec engagement et conviction car chacune et chacun d'entre nous contribuent à sa mesure à la réalité d'une égalité effective et durable.

Le Maire,



François MORTON



SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

LEXIQUE..... 5

**UNE VILLE PRIVILÉGIANT
LE BIEN-ÊTRE DE SES AGENTS**..... 6

UNE VILLE ACCOMPAGNANT SA POPULATION..... 8

**UNE VILLE PLAÇANT LA PETITE ENFANCE,
L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE
AU CŒUR DE SES ACTIONS**..... 10

Petite Enfance 11

Éducation..... 11

Jeunesse 13

**UNE VILLE FAVORISANT LA PARTICIPATION
DE TOUTES ET TOUS À LA VIE LOCALE**..... 14

**UNE VILLE ASSURANT LA PROMOTION
DE SES ACTIONS AUPRÈS DE SES AGENTS
ET DES HABITANTS**..... 16

**UNE VILLE VALORISANT L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES
À TRAVERS LA CULTURE**..... 18

INTRODUCTION

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, élaborée par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et ses associations nationales membres en 2006 compte 30 articles recensant des actions à l'adresse des collectivités territoriales en leur qualité d'employeur et également dans leurs différents champs de compétences.

À date, près de 2000 collectivités et régions de 32 pays européens ont signé la charte, dont plus de 330 collectivités territoriales françaises.

Le 17 septembre 2021, François Morton, Maire de Guyancourt, a signé la Charte, pour le compte de la Ville, et s'est engagé dans un délai de deux années à réaliser le présent plan d'actions.

Précisément, la Charte reconnaît les **six principes fondamentaux** suivants :

1. L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental
2. L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être atteinte qu'en éliminant tous les autres types de discriminations (ethnique, religieuse, socioéconomique...)
3. Une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le processus décisionnel est nécessaire dans toute société démocratique (Parité)
4. Tous les stéréotypes, attitudes et préjugés fondés sur le sexe sont à bannir pour arriver à l'égalité
5. La dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être intégrée dans tous les engagements de la collectivité (Intégration transversale)
6. Des plans d'actions dotés de ressources adéquates doivent être mis en place.

La Ville de Guyancourt est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre toutes formes de discriminations et place l'égalité entre les femmes et les hommes comme un principe intangible. Celle-ci constitue l'un des fils conducteurs des actions et événements proposés aux habitants du territoire communal.

Ainsi, la Ville agit dans ce sens à travers notamment sa politique éducative, la participation de toutes et tous à la vie locale en inscrivant aux termes de la charte des Conseils citoyens comme règle la parité au niveau de la représentation des citoyens membres, mais également sa politique culturelle en valorisant la place des femmes dans sa programmation artistique.

En termes de méthodologie, les objectifs et les actions ont été choisis à partir des constats observés dans les différentes directions et des données chiffrées recueillies par les services municipaux.

GUYANCOURT S'ENGAGE

Le premier plan d'actions de la ville de Guyancourt défini pour la période 2024/2028 comporte 49 actions (soit 17 actions nouvelles et 32 actions existantes à renouveler) et s'articule autour des 6 thématiques suivantes :

- I : L'égalité professionnelle
- II : La solidarité
- III : La petite enfance, l'éducation et la jeunesse
- IV : La participation citoyenne
- V : La communication
- VI : La culture

L'ensemble des actions proposées se tourne tant en direction des droits reconnus aux femmes, qu'en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Chacune de ces actions fera l'objet d'une évaluation dans sa mise en œuvre. Ainsi, des critères et indicateurs ont été définis par les services de la Ville aux fins de s'assurer de l'efficacité de la déclinaison de ce plan pluriannuel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

49 actions =
32 actions
à renouveler
+ 17 actions
nouvelles



LEXIQUE

DISCRIMINATION

Traitement défavorable d'une personne, à situation comparable avec celle d'une autre personne, en raison d'un critère prohibé par la loi (sexe, âge, origine...) et dans un domaine visé par la loi (emploi, logement...).

ÉGALITÉ FORMELLE

(égalité de droit) :

Égalité définie par les lois et les constitutions comme un droit s'appliquant à tout individu (Article 1 de la Déclaration des droits de l'Homme de 1948: « Les femmes et les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits »).

ÉGALITÉ RÉELLE

Égalité effectivement atteinte dans les faits. Constatant que l'égalité formelle ne suffit pas à garantir l'égalité, l'égalité réelle vise à créer les conditions nécessaires, au-delà des textes, pour que les femmes et les hommes jouissent réellement et concrètement de l'égalité et des droits qui s'y rattachent.

GENRE

Ensemble des représentations culturelles et sociales associées aux deux sexes et à leurs rôles, places, devoirs respectifs dans la société. Le genre peut aussi désigner la dimension subjective du sexe (la façon dont chaque individu se sent homme ou femme).

MIXITÉ

Présence quantitative des deux sexes dans un même espace ou ensemble (professionnel, institutionnel, citoyen...). Le terme renvoie généralement à une proportion équilibrée (30 % au minimum de l'un ou l'autre sexe).

PARITÉ

Au sein d'une organisation, d'une association, d'un système politique: égalité du nombre de femmes et d'hommes (50 % / 50 %)

PRÉJUGÉS

Jugement sur quelqu'un, quelque chose, qui est formé à l'avance selon certains critères personnels et qui oriente en bien ou en mal les dispositions d'esprit à l'égard de cette personne ou de cette chose.

SEXISME

Attitude de discrimination qui est fondée sur le sexe. Idéologie qui prône la division des rôles sexués et la supériorité d'un sexe sur l'autre. Comportement discriminatoire qui vise les femmes en tant que femmes et tend à les exclure des sphères de pouvoir et de décision. Le sexisme associe aux femmes des caractéristiques et des rôles stéréotypés dévalorisants.

SEXISME ORDINAIRE

Propos, attitudes, comportements en apparence banals (blagues sexistes) qui excluent, marginalisent ou infériorisent les femmes.

STÉRÉOTYPE

Caractéristique positive ou négative attribuée à un groupe de personnes pour les classer instinctivement par exemple selon leur âge, leur sexe, leur métier....

(Synonyme: cliché, idée reçue, a priori, lieu commun).

UNE VILLE PRIVILÉGIANT LE BIEN-ÊTRE DE SES AGENTS



ACTIONS À RENOUVELER :

- 1** Poursuivre l'aménagement des locaux municipaux de manière à **accompagner la mixité des métiers** (vestiaires, douches, vêtements de travail...).
- 2** Poursuivre l'acquisition de **matériels et outils adaptés aux femmes** dans les métiers techniques (diamètre des manches d'outils moins large, dispositif pour porter les objets lourds, etc.).
- 3** **Mettre en place une autorisation spéciale d'absence** lors des examens obligatoires prénataux et PMA.
- 4** Instaurer des **sujétions particulières** au profit des agents dont la pénibilité du métier est établie.
- 5** Mettre en œuvre du temps partiel annualisé pour une **meilleure articulation vie professionnelle/personnelle**.
- 6** Instaurer au profit des agents de la Ville, une **permanence avec une assistante sociale**.
- 7** Promouvoir davantage auprès des agents, les **actions de prévention mises en place par la Ville** afin de lutter contre les violences verbales ou physiques et le harcèlement au travail.

ACTIONS NOUVELLES :

- 8** Définir au sein de chaque direction de la Ville, **deux ambassadeurs de l'égalité Femmes Hommes** (une femme et un homme) dont le rôle consistera d'une part, à partager avec les membres de la direction, les actions déployées par la Ville et ses services en matière d'égalité Femmes Hommes et d'autre part, à garantir la mise en œuvre du plan d'actions 2024/2028.
- 9** Sensibiliser les agents à l'utilisation des réseaux sociaux, aux échanges de courriels et appels téléphoniques en vue de **prévenir des situations de (cyber) harcèlement** (organisation de séances de formation en petit groupe afin d'expliquer les risques et nourrir les réflexions).
- 10** **Sensibiliser les nouveaux agents** à l'égalité Femmes Hommes notamment lors des accueils des nouveaux arrivants en affichant la politique de la ville sur ce sujet (existence des plans d'actions, signature de la charte européenne...).
- 11** **Mettre en place une autorisation spéciale d'absence pour congé menstruel** au profit des agentes de la commune
- 12** **Encourager la mixité** au sein des services dans le cadre de la mobilité interne en favorisant une approche dégenrée des métiers et favoriser la mixité dans un même service.

UNE VILLE ACCOMPAGNANT SA POPULATION



ACTIONS À RENOUVELER :

- 13** **Poursuivre et affiner la tenue de statistiques Femmes Hommes** dans les actions menées par le CCAS, l'emploi, l'École des Parents et tous autres services municipaux.
- 14** **Promouvoir l'action des femmes dans le milieu professionnel** sur le territoire de Guyancourt en valorisant la réussite d'entreprises et de parcours féminins.
- 15** **Promouvoir la santé des femmes et des hommes par le sport** et valoriser la réussite sportive des femmes.
- 16** **Favoriser l'attribution de places labellisées AVIP** (À Vocation d'Insertion Professionnelle) dans les crèches avec la CAF. (Ce dispositif permet de réserver des places en crèches au profit d'enfants de personnes inscrites et accompagnées dans un parcours d'insertion professionnelle. Il s'agit de femmes souvent très éloignées de l'emploi, dont la situation est précaire ou fragile. L'obtention d'une place AVIP de façon prioritaire permet à des femmes d'accéder à une formation ou à un emploi).

ACTIONS NOUVELLES :

- 17** **Créer un livret recensant les lieux utiles** en matière d'accès à la santé pour les femmes (association de soutien lors de rémission de cancers féminins, IVG...).
- 18** Développer et favoriser, en lien avec les associations, la **pratique de sport de combat et de self-défense pour les femmes.**
- 19** **Créer une commission thématique spécifique** portant sur les violences intra-familiales et sur les violences faites aux femmes sous la protection du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (en lien avec le CIDFF-Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

UNE VILLE
PLAÇANT
LA PETITE
ENFANCE,
L'ÉDUCATION ET
LA JEUNESSE
AU CŒUR DE
SES ACTIONS



PETITE ENFANCE

ACTION À RENOUVELER :

- 20** **Poursuivre**, au travers des projets pédagogiques menés dans les structures dédiées à la petite enfance, **la déconstruction des stéréotypes genrés** (notamment dans l'aménagement de l'espace, les jeux proposés, les lectures, mais aussi dans la prise en charge affective du tout petit).

ÉDUCATION

ACTIONS À RENOUVELER :

- 21** **Poursuivre la formation des animateurs à la méthodologie « Play-dagogie »** afin de leur permettre d'accéder à une boîte à outils sur diverses situations liées au « vivre ensemble ».
- 22** **Sensibiliser le personnel des structures** petite enfance/enfance/jeunesse et les encourager à être actifs dans la **lutte contre les préjugés** lors de projets pédagogiques (par le biais de formation-action).
- 23** **Favoriser la mixité de l'ensemble des actions** proposées (activités, sorties, mini camps) **et la mixité des équipes** dans le cadre des recrutements des nouveaux animateurs (permanents et cadres intermédiaires).
- 24** **Positionner**, dans la mesure du possible et en fonction des effectifs, **au moins un animateur masculin** dans les équipes encadrant les enfants d'âge maternel.
- 25** Mener des **actions de sensibilisation** et mettre en place des **groupes de parole** lors de la survenance d'un acte relevant d'une forme de discrimination.
- 26** Proposer avec le Conseil Municipal des Enfants **des supports de promotion de l'égalité Filles Garçons** et sur des **ateliers de sensibilisation** sur les temps scolaires, périscolaires ou extrascolaires.

ÉDUCATION (SUITE)

ACTIONS NOUVELLES :

- 27** **Créer du jeu libre animé** dans une cour d'école (site pilote) à partir de nouvelles ressources ludiques amenant à transformer l'expérience des enfants et des adultes dans la cour (mise à disposition d'une **boîte à jeux** composée d'objets disparates non genrés, de pièces et matériaux en vrac où les enfants ayant une grande imagination détournent et transforment les objets devenant partie intégrante de leurs jeux).
- 28** Mener une réflexion sur les **achats de livres non genrés** (recherche de personnages féminins forts, responsables et assumant leurs choix).
- 29** **Sensibiliser les personnels éducatifs** (grâce à une formation) à l'impact des violences intrafamiliales.
- 30** **Établir et afficher** dans les écoles **une charte en matière d'égalité Filles Garçons** (au même titre que la charte laïcité).
- 31** **Aménager de façon non genrée les cours d'école** et des salles d'activités en intérieur en proposant différents jeux d'imitation neutres.



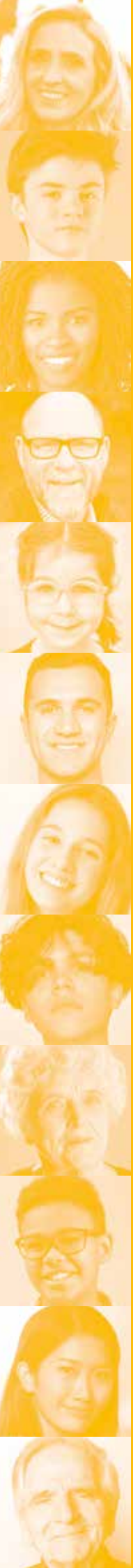
JEUNESSE

ACTIONS À RENOUVELER :

- 32** Ouvrir les horizons professionnels et les choix d'orientations scolaires des filles et des garçons.
- 33** Poursuivre l'organisation de temps d'échanges en direction des jeunes sur l'accès à la **bonne utilisation des écrans et des réseaux sociaux (droits et devoirs)** et notamment sur les relations Filles Garçons.
- 34** Mettre en place le « Prev'Action » (action de prévention en direction des élèves de 6^e/5^e et 4^e/3^e) axée sur la **découverte de métiers dits « genrés »** comme policier ou sapeur-pompier, afin d'en faire la **promotion auprès des filles.**
- 35** Développer l'accès à la culture pour les jeunes par le biais de **« soirées »** (Stand up, soirée Ligue des champions de foot féminin, soirée concert Rap Féminin à La Batterie...).



**UNE VILLE
FAVORISANT
LA PARTICIPATION
DE TOUTES
ET TOUS
À LA VIE LOCALE**



ACTIONS À RENOUVELER :

- 36** Poursuivre les principes actuels d'**aménagement des aires de jeux pour enfants** en proposant une diversité dans les types de structures afin de maintenir la mixité observée aujourd'hui.
- 37** Maintenir une **parité dans la composition des Conseils citoyens, Conseils d'usagers et des Groupes Action Projet** et les sensibiliser à la question de l'égalité Femmes Hommes
- 38** Poursuivre le **développement d'actions favorisant la promotion de l'égalité Femmes Hommes** dans les programmations des espaces de proximité (dont les centres sociaux).

ACTIONS NOUVELLES :

- 39** **Inciter les associations** à prendre en compte l'égalité Femmes Hommes dans la composition de leur conseil d'administration (en proposant l'organisation d'une formation).
- 40** Développer **l'accès aux espaces sportifs extérieurs et favoriser l'appropriation de ces espaces par les femmes** (action à mener avec les associations sportives).

UNE VILLE
ASSURANT
LA PROMOTION
DE SES ACTIONS
AUPRÈS DE
SES AGENTS ET
DES HABITANTS



ACTIONS À RENOUVELER :

- 41** Communiquer sans stéréotypes sexuels dans les documents internes de la Ville et ceux destinés aux usagers.
- 42** Créer un logo en faveur de l'égalité Femmes Hommes et prévoir un support de communication de type kakémono, assurant la promotion de l'égalité Femmes Hommes (à installer lors d'événements municipaux).
- 43** Poursuivre la participation à la campagne de sensibilisation du « Ruban blanc » pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre):
- « Violentomètre » dans les boulangeries
 - Apposition d'un sticker et d'une affiche dans les toilettes (homme et femme) des équipements publics
 - Création d'une vidéo de sensibilisation.
- 44** Interdire les entreprises sanctionnées pour discrimination dans les marchés publics.
- 45** Poursuivre l'intégration d'une clause de non-discrimination dans les marchés publics.

ACTIONS NOUVELLES :

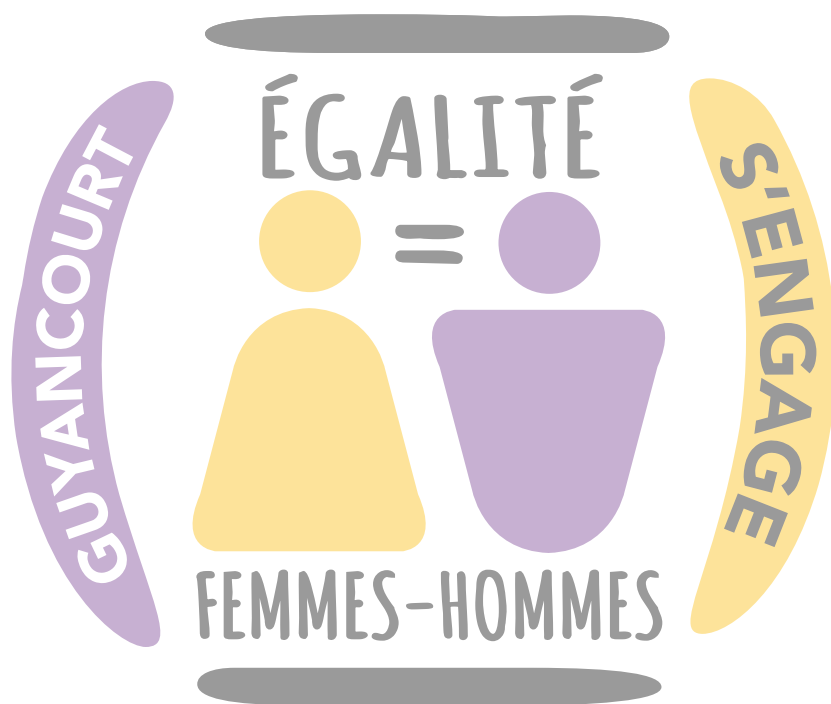
- 46** Intégrer la notion de mixité dans les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.
- 47** Promouvoir auprès des agents les documents et plans d'actions mis en place par la Ville en matière d'égalité Femmes Hommes (rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes Hommes ainsi que le plan d'actions en matière d'égalité professionnelle).

**UNE VILLE
VALORISANT
L'ÉGALITÉ
FEMMES HOMMES
À TRAVERS
LA CULTURE**

ACTIONS À RENOUVELER :

48 Valoriser les femmes connues pour leur engagement et leurs actions militantes, à travers la **dénomination d'espaces**, salles et lieux dans l'espace public.

49 Maintenir la place des femmes dans les programmations culturelles (spectacles, concerts, expositions, Journées du patrimoine et du patrimoine, balade des dames...).



POURSUIVRE
INSTAURER
FAVORISER
SENSIBILISER
ENCOURAGER
AMÉNAGER
PROMOUVOIR
VALORISER
DÉVELOPPER

